

Bonjour à tou-te-s,

La reprise de nos activités de mise en vol au treuil sera bientôt possible dans certains départements, selon les consignes gouvernementales liées à la couleur de la zone géographique concernée.

Chaque club a ses spécificités, et **c'est vous** qui savez au mieux comment ajuster vos pratiques aux obligations légales permettant de limiter une contamination potentielle directe (postillons) ou indirecte (objets contaminés).

Si cela peut vous aider, nous vous proposons ci-dessous des éléments pour alimenter votre réflexion pour la mise en place de journées de treuil, **en plus des gestes barrières de base** (distanciation, etc.) et du nombre de personnes **limité à 10** comme la loi le demande:

- problème des mouvements d'air dans un véhicule dévidoir, lié à son déplacement: installation d'une séparation physique entre le conducteur du véhicule et le treuilleur (ex: plaque de plastique +/- rigide entre eux)
- problème des habits utilisés pendant la session: utilisation de **vêtements dédiés** à l'activité, ce qui implique de se changer en arrivant et avant de repartir du site
- problème des objets communs utilisés: nettoyage régulier (gel ou autre produit) des parties communes du matériel utilisé (ex: zone d'accrochage de la ligne, sièges du véhicule, du treuil...); des clubs envisagent de n'avoir qu'un seul chauffeur et un seul treuilleur pour la séance;  
récupération des objets usagés (gants jetables?) dans un sac poubelle dédié qui sera fermé pour son transport
- problème de l'accrochage du pilote à la ligne: c'est le pilote qui réalise le geste; nettoyage des mains (gel) avant-après...

N'hésitez pas à nous faire part de vos bonnes idées qui pourraient rendre service à tous

**Autres spécificités de cette reprise** : elle se fera après une longue période de frustration et de baisse de compétences liée à l'impossibilité de pratiquer, et dans un contexte aérologique fort de fin de printemps.

Bons vols à venir, en sécurité.

La Commission Nationale Tracté